

PRIX DE L'ABONNEMENT.

La Haye. Provinces. Pour un an... 26 fl. 30 fl. six mois... 14 » 16 » trois mois... 7 » 8 »

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION à La Haye, Lager Nieuwstraten, derrière le Prinsengracht... BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. Van Weelden, libraire, Spui, à La Haye.

LA HAYE, 15 Mars. ETATS-GÉNÉRAUX.

Dans la séance d'hier, la Seconde Chambre des Etats-Généraux a reçu un message royal accompagnant le projet de loi qui protège de nouveau, et pour le terme de deux ans, la liberté accordée au gouvernement par la loi du 31 mai 1843, de ne pas introduire dans le duché de Limbourg quelques-unes des mesures législatives, et autres, mentionnées dans la loi du 26 mai 1841, et d'y maintenir encore en vigueur, soit en entier soit en partie, les lois et arrêtés que l'introduction des mesures proposées avait abrogés.

Les lois et arrêtés belges dont les circonstances commandent encore le maintien dans le duché de Limbourg sont :

- 1° La loi communale du 30 mars 1836, et la loi provinciale du 30 avril de la même année ; 2° Les lois et arrêtés relatifs à la garde civique ; 3° Les lois et arrêtés concernant la chasse et la pêche.

Le projet de loi présenté aux chambres est accompagné d'un exposé des motifs.

Après lecture de ce message, on a procédé à la formation de la liste de 3 candidats à présenter au Roi, pour la nomination d'un membre à la Haute-Cour, en remplacement de M. Philippe, président de ce collège, décedé.

Au premier scrutin auquel 50 membres ont pris part, M. J. P. Noiret de Bruin, avocat à la Haute-Cour des Pays-Bas a obtenu 34 voix. Les autres voix se sont partagées entre MM. J. A. Philippe, Van Deirse, le comte de Hogendorp et G. Eysseldstein.

M. de Bruin ayant obtenu la majorité des voix est nommé premier candidat.

Les autres scrutins ont eu pour résultat que M. J. A. Philippe a été nommé deuxième et M. van Deirse, troisième candidat.

Ensuite la commission des pétitions a fait ses rapports sur différentes pétitions. Celui relatif à l'adresse du sieur G. C. Bosch-Ruiz et plusieurs autres maisons de commerce d'Amsterdam, portant plainte contre l'administration de la colonie de Surinam, a provoqué de longs débats. Son Exc. le ministre des colonies a donné des explications très-développées à ce sujet et a réfuté les griefs allégués par les pétitionnaires. La majorité de la commission avait proposé le dépôt au greffe, avec renvoi au ministre et demande de renseignements. La minorité de la commission, par l'organe de M. Van Goltstein a été d'avis de nommer une commission spéciale chargée de l'examen de cette affaire. Enfin la chambre a résolu, sur la proposition de M. Bruce et par 37 voix contre 13, d'ajourner toute décision sur le rapport de la commission jusqu'à la prochaine séance.

Voici ce que dit le journal allemand l'Observateur rhénan, relativement au projet de loi portant modification des droits de transit, du droit de navigation perçus suivant la convention de Mayence, du 31 décembre 1831 :

On reçoit de La Haye une nouvelle qui promet un bel avenir à notre commerce. Dans la séance du 20 février de la Seconde Chambre des Etats-Généraux, un message royal a été reçu ; accompagnant un projet de loi concernant le paiement, l'abolition ou la restriction des droits de transit et de naviga-

tion. Si les Pays-Bas prenaient l'initiative à cet égard, nous aurions un espoir de plus de voir un jour la navigation sur le Rhin exempte de tout impôt.

Nous remarquons le passage, suivant dans un article intitulé : les jésuites de la révolution de Juillet que publiait ces jours-ci le Journal des Débats :

N'est-ce pas l'anarchie par la discussion pour arriver à l'absolutisme par la liberté ? Et remarquez bien que c'est à ce but que tendent tous les efforts du parti jésuite. A force de discuter tout ce qui est bon, on finit par en venir à ce point où il en viendra à discuter la liberté de discussion elle-même. Elle n'est aujourd'hui, parce qu'il est le plus faible ; mais croyez que c'est une arme qu'il deteste et qu'il brisera dans vos mains avec fureur aussitôt qu'il se croira assez puissant pour s'en passer. En attendant, le parti en abuse jusqu'à la démence, et c'est peut-être aussi le tort des membres de l'épiscopat français qui sont descendus avec une fougue si soudaine dans cette lice périlleuse de la presse quotidienne.

La Grèce ne se préoccupe pas seulement de questions politiques. Les questions religieuses y sont également débattues avec beaucoup de vivacité. Deux écrivains religieux, Bembas et Oeconomos, occupent surtout l'opinion. Le premier, ancien directeur du séminaire grec de Corfou, est dit avoir puisé ses doctrines en Occident et parmi les protestants anglais des îles ioniennes. Le second, qui reçoit une forte pension de la Russie, défend avec force l'orthodoxie orientale, et ne veut entendre parler d'aucune capitulation avec les Latins, de quelque confession qu'ils soient. La majorité du synode est favorable à ce dernier écrivain ; l'autre est soutenu par l'université d'Athènes, dans il est membre. Un ouvrage philosophique publié par le parti de Bembas, sous le titre d'Évangile du Progrès, vient d'être anathématisé par le synode qui dans son décret, signale le philosophe le plus renommé de la Grèce moderne, Kairis, comme ennemi de l'Eglise.

Observations météorologiques.

Le 13, au soir 6 h. 14 degrés ; 7 h. 13 degrés ; 8 h. 12 degrés ; 9 h. 11 degrés ; 10 h. 10 degrés. F.

Le 14, au matin 8 h. 11 degrés ; 9 h. 12 degrés ; 10 h. 14 degrés ; 11 h. 16 degrés ; 12 h. 18 degrés ; 1 h. 21 degrés ; 2 et 3 h. 23 degrés. F.

On vient de découvrir à Montreuil, dans l'église d'une commune rurale de l'arrondissement, un tableau de Rubens représentant la Naisance de Jésus-Christ. Ce tableau, relégué derrière un confessionnal, a été découvert dit-on, par un touriste anglais.

Affaires religieuses de France.

Voici l'article du Journal des Débats, dont nous avons promis hier la reproduction :

M. le cardinal de La Tour-d'Auvergne, évêque d'Arras, vient d'adresser à tous les curés de son diocèse une lettre que nous nous faisons un devoir et un plaisir de porter à la con-

naissance du public. Une première chose résulte clairement de cette lettre, c'est que le mandement de M. de Bonald n'a pas été un acte isolé, mais un signal, un cri de guerre, auquel tout l'épiscopat a été sommé de répondre. On voulait faire du bruit et du scandale ; le livre et le nom de M. Dupin ont paru propres à servir de prétexte à l'éclat qu'on méditait. Dans le procureur-général de la Cour de cassation on avait l'avantage d'attaquer du même coup l'ancienne et la nouvelle magistrature, le gallican fidèle aux vieilles traditions parlementaires, et le député membre de l'opposition libérale sous la restauration, rapporteur de la charte de 1830 après la révolution de Juillet. On répondait par une censure publique et par une espèce de note d'herésie aux traits éloquentes du discours prononcé l'année dernière par M. Dupin, dans la discussion de l'adresse, contre les prétentions du clergé ultramontain. Quant au livre, en le condamnant, on enveloppait dans la même condamnation les maximes de nos anciens jurisconsultes et les principes sur lesquels le culte catholique a été restauré en France après la révolution, Pithou et Portalis, la déclaration de 1682 et les articles organiques du concordat, Bossuet et le cardinal de Luzerne. Nous ignorons et nous n'attachons aucun intérêt à savoir dans quels secrets conventuels le coup a été préparé ; le point important, encore une fois, et sur lequel il n'est plus permis de conserver le moindre doute, c'est qu'il y a eu un coup monté. Bien heureux sont ceux qui peuvent croire qu'il s'agit en tout ceci de l'édification des âmes ! Il s'agit d'agiter les esprits et de les tenir en haleine ; dans quel but. L'avenir nous l'apprendra. Veillons et soyons sur nos gardes.

On a donc demandé à tous les évêques de France leur adhésion, en les dispensant même, à ce qu'il paraît, d'examiner après M. de Bonald le livre qu'ils devaient condamner. Interprétons-nous mal les paroles de M. le cardinal de La Tour-d'Auvergne ? N'est-ce pas ce qu'il fait entendre lorsqu'il déclare, avec une loyauté également digne d'un saint évêque et d'un vieux gentilhomme, que, quelle que soit sa vénération pour son collègue de Lyon, ce sentiment ne peut le dispenser de faire examiner lui-même l'œuvre incriminée ? Et qu'il ajoute : « Je dois, ce me semble, commencer par là, afin que mon adhésion ne soit donnée qu'avec entière et pleine connaissance de cause. » Oh ! oui sans doute, pour juger comme évêque et pour frapper comme homme de parti, non, digne et pieux prélat ! Vous avez cru, dans l'honnête sincérité de votre cœur, qu'on vous demandait un jugement canonique, vous vous êtes trompé, on vous demandait une condamnation telle quelle, une adhésion à un manifeste, votre concours à une déclaration de guerre. Pour tout cela, il n'est pas besoin d'examiner. Permettez-nous de vous le dire avec un respect qui augmente cette simplicité qui part chez vous, non du défaut de lumières, mais de la droiture des intentions : Vous n'avez pas compris ! Votre répugnance à condamner sans examen est d'autant plus honorable, d'ailleurs, qu'on espérait emporter d'assaut votre adhésion en vous pressant par un motif qui doit être bien puéril, à votre cœur et que vous nous faites connaître : l'indispensable nécessité de l'union des évêques. L'union des évêques est le but de leur union dans la loi et dans la charité ? Nous craignons bien que dans cette occasion le mot de ligne ne fût le mot propre.

Il y aurait une foule d'autres remarques curieuses à faire sur

Feuilleton du Journal de La Haye. — 16 Mars 1845.

UNE CHASSE AU LOUP.

Est lobo como se mata, quando yo en pos d'alglo Antes lo alcanto que el galgo.

(De ANCHERASTE DE MITA.)

Le soleil se couchait quand nous arrivâmes au château de... s'il est permis d'appeler château un triste manoir du XVIII<sup>e</sup> siècle, fort peu féodal d'aspect ; le propriétaire qui l'habite n'est peut-être pas non plus gentilhomme de vieille race ; mais, en entrant de l'avenue, il y a deux tourelles en poivrières, et devant le nom du maître une particule assez solidement chevillée, parce que chaque génération l'enfant d'un coup de marteau. Près de la tourelle de gauche, en tête d'une allée vraiment majestueuse, ébréchée de loin en loin par le temps, toujours dans le même état, se dresse un gibet, qui prouve que le seigneur était haut justicier ; gibet auquel pendent des loupes et des renards dépoilés, bien entendu : avec quoi la justice se couvrirait-elle les épaules, si on n'est avec la peau des coupables ? Les loupes et les renards pendent donc les fraix du gibet à leur façon. Une chose triste à penser, c'est que cette potence debout à l'angle du bois n'est qu'une parodie de celles qui s'élevaient aux portes des villes, il y a moins d'un siècle, chargées de pendus à deux pieds que le vent d'hiver frappait les uns contre les autres, comme les bassins de fer-blanc enroulés à l'encre d'un barbier. Messouvenirs ne remontent pas si haut, je croyais y voir, dans mon enfance, quelque moralité des fables de La Fontaine mise en action ; j'avais entendu dire mainte fois que, la nuit, les hôtes des forêts se réunissaient sous ce trophée des chasseurs, orné des restes de leurs frères, pour y pousser en chœur de lugubres hurlements.

Ces courtes me reviennent à l'esprit, tandis que nos chevaux trottaient sous l'arcade, au moment où les langues allées ne suivaient guère la ligne droite ; de plus, quand on se penchait sur le caprice de sa sève, rompait d'ordinaire la monotonie d'un ensemble symétrique par l'indépendance de son port et de ses ramoux. Ajoutez, au profit du spectateur qui s'aligne par le pied et par la tête, jadis on entourait d'arbres on entassait sous des masses de verdure, le lieu de son retraite, le lieu de sa famille ; aujourd'hui, on en a fait un vieux chêne : Ruines, mais, que l'on dit on voit du grand chemin, du prochain village ? Et parce qu'on a jeté en route compagnie un pavillon qui se dressait en face d'un massif de verdure, de bouleaux et de lilas, on croit avoir une vue sur son parc à l'anglaise.

sur l'épauie, qui les appelle et les dirige en les appelant par leurs noms, là, les vaches grasses, rayées de rouge et de blanc, débouchent d'un chaumé mêlé de ronces, conduites par les enfants qui accompagnent et protègent le chien noir à la queue touffue. Aux hommes, les bœufs, symbole du travail ; aux enfants, les vaches laitières qui nourrissent la famille. La chèvre vagabonde, associée au troupeau, s'obstine, malgré le chien qui la gourmande, à ne pas suivre le sentier battu ; elle franchit les fossés et regagne son toit en broutant une feuille sur tous les buissons ; ainsi font ces jeunes esprits qui, se riant de la discipline, goûtent à tous les livres, à toutes les doctrines permises ou défendues, douces et amères.

On ouvrit à deux battans la lourde porte blasonnée de pieds de cerfs, de squelettes d'oiseaux de proie. Au bruit des gonds, les chiens de chasse s'ébranlèrent dans le chenil, les dogues de la cour aboyèrent vigoureusement en s'élançant au bout de leur chaîne. Un domestique en sabots siffla pour apaiser ces molosses menaçants, et le maître du logis vint nous recevoir sur le seuil du salon, tandis que les chevaux, flairant l'odeur du foin sec qui s'exhalait des greniers, se dirigeaient instinctivement vers l'écurie. Bien des chasseurs étaient déjà rassemblés ; ils causaient, assis dans de respectables fauteuils en tapisserie nancées de jaunes et de verts c'est la couleur des arbres d'automne, le velle des premières gelées, la livrée des bois à l'ouverture des grandes chasses. Nous fûmes sous nos pieds un lourd tapis représentant la bataille que Pyrrhus avec ses éléphants livra au consul Denatus, l'an de Rome 479. Les tentures, coupées çà et là par des panneaux, figuraient une chasse au héron en trois actes : ici le grand oiseau qui s'élance hors des marais les pattes pendantes, le cou plié ; là l'émérillon qui l'atteint et s'accroche à ses flancs ; plus loin, le retour au château. Au-dessus des portes et de la cheminée, j'ai regret de le dire, on voyait des trumeaux dans le style du dernier siècle ; l'idylle était venue là fleurir au milieu des bois d'une franche et puissante nature.

Le bruit solennel d'un gigantesque rôtisseur, qui tournait dans la cuisine contiguë au salon, annonçait les apprêts du souper. On y parla de la bataille du lendemain, on y conta de ces histoires de chasse qui se servent d'ordinaire entre les rôtis et les crèmes. Le vieux vin blanc, couleur d'ambre, coula dans les grands verres sans que le repas s'animât outre mesure. Quelques visages seulement se colorèrent, et les physionomies groupées autour de la table commencent à s'accentuer. Les chasseurs étaient des bourgeois du voisinage, des cousins au dixième degré du maître de céans, conviés de droit à toutes ces fêtes. De loin, ils avaient l'air un peu campagnards ; de près, on reconnaissait en eux la politesse traditionnelle des bonnes familles de province. Ils étaient aussi, leurs manières, abrégées au pied des collines, ressemblaient assez à des fermes, à des manoirs ; mais approchez, vous y trouverez derrière la cour le fruitier aux allées ébréchées de buis, la tonnelle avec le banc de pierre, la douve aux eaux dormantes baignée par la poule d'eau. Le héros de l'assemblée était un petit vieillard encore vert, à la parole vive, aux gestes brusques, sur lequel se concentraient l'attention et les regards des convives ; il avait le rang de capitaine, parmi les inventeurs. Sur le col de son frac vert, se distinguaient les traces de la queue qu'il portait encore s'il n'était chauve. Après le souper, il y eut des chansons qui consistèrent à boire, à causer indéfiniment devant le feu, bâillant de fréquents intervalles, pourvu avec la comète de leurs bottes un sieur qui roulait sur les ô-

nets, laissant tomber quelques phrases de plus en plus rares. Le capitaine se retira le premier, et saluant à la ronde : « le cou chanté ce soir, dit-il ; signe de brouillard, messieurs ! Le pied sera bon ; à demain. »

Mais un général d'armée ne dort pas beaucoup la veille d'une bataille ; au milieu du sommeil de toute la maison, au milieu de ce calme absolu qui s'établit dans les campagnes après les derniers éboulements des chiens, le capitaine ouvrit sa fenêtre ; puis il fit sonner sa montre, qui marqua trois heures. La pendule du salon ne tarda pas à répondre affirmativement par trois coups à peu près frappés sur un timbre félé. Le brouillard s'étendait sur le dôme des bois, s'abaissait sur les étangs voisins ; en prêtant l'oreille attentivement, on entendait au loin un hurlement plaintif, mélancolique plutôt que terrible. C'étaient des loupes qui s'appelaient dans la lunde. L'homme qui peut percevoir le son à une pareille distance et s'en rendre compte. Les animaux, n'ayant à se garantir que d'un danger prochain, ne s'inquièrent pas d'un bruit si vague. La nature, que les a doués d'une ouïe fine, s'en rendrait compte, sans qu'ils n'eussent pu vivre un instant en repos. Les loupes hurlaient et les chiens dormaient au chenil ; la bête sauvage jouissait de la nuit, qui lui appartient ; l'animal domestique avait abdiqué ses habitudes pour prendre celles de maître.

Quand on monta à cheval, le jour commençait à poindre ; les corneilles et les pies s'agitaient déjà sur les grands chênes ; les gros oiseaux sont les premiers éveillés ; ils ont de plus vastes espaces à parcourir, de plus longs voyages à faire que les petits volatiles, et puis ils habitent les hautes cimes, et l'aurore les avertit avant les autres. Joyeux de se voir en troupe, les chevaux hennirent sous le cavalier. Nous partîmes au moment où toute la nature sortait de son repos, où tous les buissons s'animaient, où l'atmosphère invisible dans la brume s'élançait gaïement au-devant du soleil. Les loupes étaient rentrés dans les taillis ; les hurlements de la nuit ne semblaient plus venir ; j'oubiais la chasse sous le charme de cette libre matinée au grand air. Quel plus charmant paysage qu'un étang d'un côté bordé par des prairies, de l'autre côté par une futaie séculaire dont il reflète les grands arbres ! Le martin pêcheur se penche sur les eaux à l'extrémité d'une branche morte, la buse rase les joncs de son aile pesante, l'épervier plane au-dessus de la forêt en poussant son cri aigu, le passant s'assied et rève. Puis tout à coup la bruyante fanfare a retenti.

Oh ! que le son du cor est doux au fond des bois !

Les chevaux ont dressé l'oreille et mordent le frein. Au galop ! voici le rendez-vous de chasse !

Le capitaine piqueur s'était mis en route de grand matin pour faire le pied avec son piqueur et les chiens. Puis le troupeau dans une clairière, le fouet à la main, la ceinture, plantée sur sa selle comme un cavalier de Van der Meulen, e Arrivons ! arrivons ! messieurs ! s'écria-t-il ; deux loupes, et des vivres, encore ! J'ai fait sonner un peu pour vous rallier plus vite. Le piqueur remit sa trompe en sautoir. C'était un jeune garçon aux jambes sèches et grêles comme le cor, aux yeux étonnés, mais perçants, voûté par la fatigue. Autour de lui s'agitaient les chiens. Il tenait en laisse les limiers, les autres couraient çà et là dans le taillis en se balançant leurs greflots. Il y en avait qui, avec leurs larges oreilles, leurs courtes queues et leurs grosses têtes, ressemblaient à des nains. Ils levaient à travers

la lettre de M. le cardinal de La Tour-d'Auvergne. Elle tranche singulièrement, par le ton de modération qui y règne, par les sentiments de paix et de charité qui y respirent, par l'horreur que le pieux prélat y témoigne pour les violences et les indisciplinés de la publicité ecclésiastique, avec l'esprit que nous avons trop souvent regretté de voir dans les actes de certains membres du clergé et même de certains évêques. On ne sera pas étonné de la lettre de M. le cardinal de La Tour-d'Auvergne, ou, si l'on s'en contente, ce sera faute de mieux. Le journal *l'Ami de la Religion* a bien soin de ne la publier que par extraits. Encore ces extraits sont-ils choisis de façon à dénigrer la pensée du prélat. Mais aussi pourquoi M. l'évêque d'Arras croit-il que le scandale est opposé au véritable esprit de la religion? Pourquoi aime-t-il mieux être un fidèle disciple de Jésus-Christ, un bon et pieux évêque, qu'un homme de parti et un ligueur? Pourquoi, quand on le somme de condamner, demande-t-il à examiner? Pourquoi rappelle-t-il si imprudemment à son clergé que les ministres de l'évangile sont par-dessus tout des anges de paix, en qu'en aucune circonstance il ne leur est permis de cesser de l'être? Quant à nous, nous n'avons rien à retrancher de la lettre de M. le cardinal de La Tour-d'Auvergne. Que le digne prélat en soit sûr : personne ne refuse aux évêques le droit de condamner les erreurs contraires à la foi; le droit qu'on leur refuse, c'est celui de condamner les lois de l'état. Personne ne veut de persécutions, et s'il est vrai que l'église se glorifie dans les tourmens, c'est une gloire qu'elle ne doit pas attendre de l'esprit essentiellement modéré et tolérant de notre époque.

Voici le texte entier de la lettre de M. le cardinal de La Tour-d'Auvergne :

Arras, le 5 mars 1845.

A nos vénérables coopérateurs,

J'ai toujours pensé, Monsieur le curé, que la publicité des discussions théologiques par la presse, et surtout par les journaux, tendait le plus souvent à agiter les esprits, à affaiblir les partis, à inquiéter les consciences et à entretenir quelquefois une funeste division dans le sanctuaire.

Cette publicité me paraît du reste utile et même nécessaire, lorsque la foi est en danger; lorsque les liens de la charité se brisent; lorsqu'un scandale public et grave ne peut être autrement arrêté.

Vous jugerez, Monsieur le curé, que si je cherche à donner à cette publicité une cause grave, c'est parce que nous, ministres d'un Dieu de paix, en même temps que détenteurs de la loi et pasteurs des âmes, nous ne devons jamais oublier que nous sommes par-dessus tout des anges de paix, et qu'en aucune circonstance il ne nous est permis de cesser de l'être.

Rien dans mon diocèse ne demandant de ma part la publicité dont je parle plus haut, rien de grave n'y appelant une attention au-dessus de l'ordinaire, rien au-delà ne faisant mieux rechercher et connaître un ouvrage dangereux que sa publicité et pleine publicité, j'ai toujours cru qu'il était sage d'attendre, pour émettre son jugement sur cet ouvrage, qu'il apparût dans le diocèse, qu'il y ait une véritable crainte de le voir adopter, et que tout autre moyen qu'une condamnation prompte et publique soit été au premier pasteur.

Convaincu qu'il n'y a rien de répréhensible dans cette manière de voir et d'agir, je me suis fait un devoir d'éviter avec soin de confier aux feuilles publiques mes vues et mes résolutions sur les matières qui travaillent, inquiètent les esprits et troublent la paix des consciences.

A l'exception de toutes les affaires majeures cependant, je n'ai jamais manqué d'adresser mes représentations, mes réclamations et mes conclusions au gouvernement. J'ai même souvent demandé la permission de déposer aux pieds du Trône mes respectueuses observations. La vénération due aux puissances établies, autant que les braves gens publics, m'ont toujours interdit, à la vérité, de publier ce que j'adressais ainsi en haut lieu.

Malgré le peu de succès obtenu jusqu'à ce jour pour mes démarches, je crois devoir encore éviter de m'écartier d'une voie qui a tout au moins pour elle l'honneur d'une certaine sagesse.

Au surplus, Monsieur le curé, j'ai toujours vu au-dessus des événements de ce monde la main de Dieu qui protège, et je ne cesse point d'espérer qu'elle dignera ouvrir les yeux à ceux qui paraissent les fermer sur les dangers et les maux que je leur signale.

Soyez assuré, du reste, de la conformité pleine et entière de mes pensées, de mes sentiments et de mes croyances avec mes illustres et vénérables collègues. Autant que tout autre je comprends l'indispensable nécessité de cette parfaite union; et personnellement, j'ai toujours à m'accuser et à me plaindre de l'avoir rompue. Ce serait forfaiture à l'honneur, trahir sa foi et se déshonorer à jamais même avec la grâce de Dieu, si je n'en crois fermement inséparable.

Je voulais au surplus laisser circuler au milieu du clergé de mon diocèse

rien d'incertain sur ma résolution et ma volonté ferme et positive de faire, en cela, comme dans tout le reste, mon entier devoir d'évêque, je vous envoie la déclaration que j'ai cru devoir transmettre, le 1<sup>er</sup> de ce mois, en haut lieu; je vous en donne le résumé.

« La Charte admettant toute religion, je crois que toute religion admise en France a le droit de défendre ses dogmes, mais que dans la religion catholique, c'est un devoir sacré pour ses ministres de préserver et de garantir les fidèles, par tous les moyens canoniques, contre les doctrines dangereuses ou subversives de la foi. »

Maintenant on s'inquiète de savoir si j'adhérerai au jugement de M. le cardinal de Bonald, sur un ouvrage que son auteur voudrait rendre classique. Je suis pénétré de vénération pour cet illustre pontife et si digne prince de l'église; mais ce sentiment, profondément gravé dans mon cœur qui lui est particulièrement dévoué, ne peut me dispenser de faire examiner moi-même cette œuvre déjà incriminée. Je dois, ce me semble, commencer par là, afin que mon adhésion ne soit donnée qu'avec entière et pleine connaissance de cause. Le Ciel ensuite m'inspirera ce qu'il y aura de mieux, de plus utile et de plus salutaire à faire touchant la publicité ou la non-publicité de mon adhésion. En général, on me trouvera toujours disposé à rendre hommage à qui l'hommage est dû, mais toujours prêt à reculer devant toute ombre de parti.

Je reconnais au surplus que S. E. a usé de son droit dans sa condamnation, et que personne ne peut dépouiller un évêque du droit de condamner et de défendre un ouvrage entaché d'erreurs et pernicieux pour la foi catholique.

Au reste, Monsieur le curé, l'Eglise de Dieu doit être toujours agitée; elle se glorifie dans les persécutions; elle se purifie dans les tourmens, et ses ministres grandissent dans les douleurs et les humiliations. Le seigneur n'abandonnera ni son église ni ses ministres! *Domus Aeron speravit in Domino, adjutor et protector eorum est!* Ps. 113.

Recevez, Monsieur le curé, l'assurance de mon estime et de mon attachement sincères.

Ch. cardinal de LA TOUR-D'AUVERGNE-  
LAURAGUAI, évêque d'Arras.

M. le cardinal de Bonald a adressé à l'Univers la lettre suivante :

Lyon, le 8 mars 1845.

Les journaux se sont obstinés, monsieur, à me faire voyager. Ils m'ont fait arriver à Paris, m'ont conduit à l'audience du roi et de la reine. Je ne sais qu'elle était leur intention. Auraient-ils voulu faire croire que j'allais supplier? C'est possible. Je n'ai point quitté mon diocèse. Je n'avais rien à faire à Paris. Veuillez bien démentir tous ces bruits qui ont couru.

Agrérez, etc.

L. J. M., cardinal de BONALD,  
Archevêque de Lyon.

On se rappelle que dans une lettre adressée au Constitutionnel, Mgr. l'évêque de Strasbourg déclarait que les prétendus extraits du Compendium de théologie suivis dans son séminaire étaient l'œuvre d'un faussaire. La feuille française accompagna cette lettre de diverses citations qui tendaient à détruire l'affirmation du prélat. Ces citations ont été reproduites par nous, et c'est ce qui nous engage à publier la nouvelle lettre de Mgr. de Strasbourg au Constitutionnel :

Strasbourg, le 19 février 1845.

Monsieur,

Veillez agréer mes remerciements pour l'empressement que vous avez mis à publier dans votre numéro du 7 février la lettre que je vous avais adressée le 18 janvier.

En accompagnant ma lettre de vos observations, vous avez usé de votre droit; pour moi, j'acquies par là celui de vous répondre de nouveau.

Les prétendus extraits français du Compendium latin dont vous faites précéder ma lettre, sont, sans doute, destinés à faire regarder par le public mes dénégations comme non avenues. Le moyen peut être bon pour atteindre le but que vous vous proposez vis-à-vis de ceux de vos lecteurs qui ne savent pas le latin ou qui n'ont pas lu le Compendium. Quant à moi, je vous déclare, monsieur, que je condamne comme vous, les propositions que vous citez et telles que vous les citez; mais, je vous répète, sur mon honneur, qu'elles sont l'ouvrage du bibliophile et non pas extraites du Compendium, où on les chercherait en vain.

Vous prétendez, vous et le bibliophile, que l'autorisation ou l'excuse de l'adultère, du parjure, du viol, du suicide, etc., se

trouve dans le Compendium, et qu'on enseigne dans mon séminaire des abominables doctrines; moi, je vous dis qu'elles ne se trouvent pas dans ce livre et qu'elles sont inconnues dans mon séminaire.

Je laisse, encore une fois, les honnêtes gens juges entre vous et moi, en vous priant, et, au besoin, en vous requérant...  
Agrérez, etc.  
A., évêque de Strasbourg.

Le nombre des prélats qui ont écrit pour faire connaître leur adhésion au mandement de M. de Bonald, est maintenant de quinze.

### Nouvelles d'Amérique.

Nous avons reçu les journaux de New-York jusqu'à la date du 12 février; la réforme postale a été définitivement votée par le sénat; la disposition la plus importante parmi celles qui ont été adoptées fixe au taux uniforme de cinq cents le port des lettres dont le poids n'excèdera pas une demi-once, quelle que soit la distance parcourue.

La réforme, en ce qui touche les lettres, paraît avoir causé une satisfaction générale; il n'en est pas de même de la partie du bill qui s'applique aux journaux; on se plaint de mesures qui les assujétissent à un format particulier, et l'on trouve que la loi est à leur égard beaucoup moins libérale qu'on ne l'espérait.

Quant à l'annexion, on sait déjà que le comité des affaires étrangères a soumis au sénat un rapport qui tend au rejet de cette résolution, à cause d'un vice de forme, et qu'il est à peu près sûr que la majorité de l'assemblée se rattacherait à ces conclusions. Afin de parer à cet échec, un sénateur du parti démocratique, M. Benton, a présenté un nouveau bill ainsi conçu :

Art. 1<sup>er</sup>. Un état formé de la république actuelle du Texas, ayant droit provisoirement à deux représentants au congrès, sera admis dans l'Union sur le pied d'égalité avec les états existants, aussitôt que les conditions de cette admission et la cession du territoire texien auront été convenues entre les deux gouvernements.

Art. 2. Une somme de 100,000 dollars sera consacrée aux dépenses des négociations chargées d'arrêter les conditions de cette cession et admission, lesquelles seront soumises au sénat, sous forme de traité, ou aux deux chambres du congrès, sous forme d'articles, au choix du président.

Comme on le voit, ce projet a le double avantage de laisser de côté la question de l'esclavage et de réparer le manque d'égards commis envers le Texas dans l'ancienne résolution où l'on ne parlait pas même de le consulter. L'adoption de ce nouveau bill n'est donc pas improbable. Il a remporté un premier succès qui fait bien augurer de l'avenir qui lui est réservé. Le renvoi au comité des affaires étrangères ayant été proposé, ce qui équivaut à un rejet immédiat du bill, puisque la majorité des membres du comité est notoirement hostile à l'annexion, cette proposition a été repoussée par 23 voix contre 22.

La question en est là, et si le bill Benton n'est pas voté avant la fin de la session qui touche à son terme, l'annexion même est sérieusement compromise, car l'opinion générale est qu'un ajournement aura la portée d'un échec définitif.

A la date des dernières nouvelles, M. Polk était en route pour se rendre de Nashville à Washington, où il a dû entrer en fonctions comme président, le 4 mars.

Nous avons des nouvelles du Mexique jusqu'au 31 janvier. Nous y trouvons quelques nouveaux détails sur la prise de Santa-Anna. Après son attaque infructueuse sur Puebla, le dictateur s'enfuit vers San-Antonio avec environ 1,000 cavaliers. A San-Antonio il s'esquiva, suivi seulement de quatre de ses officiers; son but était de gagner son domaine d'Enoceros; mais surpris en route par un détachement d'Indiens, il fut arrêté et fait prisonnier. Cet événement eut lieu

les brassailles leurs yeux voilés sous de longs poils gris, et regardaient les chasseurs d'un air stupide. Ce n'était plus l'animal domestique compagnon de l'homme, mais un être sauvage et forestier, discipliné plutôt que docile; ils ne connaissaient qu'une voix, celle du piqueur qui leur parlait par monotonie, par insinuation, et quand il soufflait dans sa trompe pour en tirer ces courts phrases qu'on appelle tons de chiens, toute la meute excitée répondait par une salve d'aboiements plus étranges encore que leurs figures. Le basset à la vue courte, la marche soutenue, mais lente aussi; c'est le savant qui sans regarder en haut, le nez sur la lettre, fait lever, à force de persévérance, l'idée féconde. Le lévrier à l'œil perçant et la jambe rapide; c'est le piqueur qui saut à la course et montre à la foule essoufflée sur ses pas l'idée fugitive; mais on dit que dans sa fougue il est sujet à sauter par-dessus le gibier, à le dépasser, tant il galope!

Les loups sont venus cette nuit tenir conseil dans la clairière, mais où sont-ils maintenant? Le bruyard humectait à peine les bois quand ils ont repris leur course, et la trace de leur pas n'a plus marqué sur les feuilles que d'une manière imparfaite. Dans quel faure d'ort la bête contre laquelle conspire cette troupe armée de cavaliers et de fantassins? car arrivaient aussi à pied des gardes-chasses, guides des forêts voisines. Grandville a eu raison d'en faire des courans à deux pieds; ils sont enclins, comme cette race de chiens, à manger le gibier si le maître est absent. En forêt, la nature reprend le dessus. Après une courte conférence, le capitaine louvetier distribua ses ordres; la meute délibéra de son côté en humant les huissons, en recueillant le fumet sur les joncs, sur les tonnes, puis elle s'élança sur les traces de la bête avec un aboiement unanime, sauf l'opposition de quelques trainards, qui bientôt suivirent leurs camarades à grand bruit avec la prétention évidente d'avoir eux-mêmes trouvé le pied.

Les langues retentissent de nouveau; l'écho des trompes s'affaiblit dans la forêt à mesure que les chevaux nous entraînent vers la lande. Quelle joie de galoper dans l'espace ouvert! Le bruyard est éteint, chaque tige d'ajonc appuie sa toile d'araignée, que la rosée charge et fait ployer comme un filet. Combien de moucheron, à moitié engourdi par les premiers froids de l'automne, viendront tomber dans vos pièges, ô laborieux insectes! Tirez vos trompes, touchez le dernier fil, lancez-vous à l'extrémité de ce brin d'herbe assésolide pour vous porter, et pour servir de point d'appui au réseau flottant. L'humide bruyard a déposé sa goutte d'eau, son diamant limpide sur chaque des mailles; toute la bruyère étincelle sous un reflet d'argent; mais quelle trouée dans vos ouvrages vont faire tant d'hommes, tant de chevaux au galop! Comme la meute, en courant, rompra ces traques patientes et lourdes! Le labour du jour est perdu; au matin d'un siècle, ainsi toute une génération voit ses espérances détruites par le passage subit d'une catastrophe inattendue; mais revenez le lendemain du jour où du siècle, l'insecte a réédifié sa toile, l'humanité a repris son labour!

De loin en loin résonne le cor du piqueur; c'est un petit instrument six fois retourné sur lui-même, qui vibre avec moins d'emphase, mais plus de précision que le trompe bête. Il faut une ruse, poitrine pour souffler dans ce cor, plus bosselé que l'armure de don Rodrigue, vaincu dans la huitième bataille.

Les arcanes leva appollées;

Mais aussi à vos yeux se report de l'attachement entre le chien et le chasseur, mais quelle liberté sauvage dans ses mouvements! Comme il court au plus court à travers la lande, cherchant par-delà l'espace découvert le jour impénétrable où ni hommes ni chevaux ne pourraient le suivre! Tandis qu'il arpentait le préau semé d'ajonc et de bruyères fleuries, les trompes sonnaient sur ses pas comme une marche triomphale, et le riant paysage devenait sévère au passage de la formidable bête.

Une grande partie des chasseurs, ranimée par la vue de l'animal, s'élança

conscience lui reproche sans doute d'avoir, cette même nuit, dévasté le jardin de la ferme voisine; soupçonner-propre l'avertit que de tout ce vacarme, de tout ce déploiement de forces, il est la cause véritable. Cours, cours, sauve-toi, car l'hiver approche où nulle retraite ne sera sûre pour toi; dans cette nuit.

Pauvres frères essouffés,  
Dans les blés  
Plus d'ombre qui vous accapille!

Et, par-dessus la baie, le braconnier, qui voit passer la chasse suit de l'œil l'animal fugitif; à la première gelée, il viendra à pas comptés le surprendre dans son gîte, sans meute et sans fanfare.

Nous battions le pays dans tous les sens, suivant de loin les évolutions de la meute, qui traçait de son mieux sur les coteaux et les collines les routes marquées pendant la nuit par le pied de la bête. Le loup a le jarret vigoureux; il arpente bien des lieues durant ses promenades mystérieuses; c'est tout un labyrinthe d'allées et venues dont il faut sortir, un texte qui se prête à plus d'une lecture. Dans ces momens-là, le capitaine louvetier étudiait le mouvement de la meute, consultant des yeux l'aspect du pays. — La, là, là, criait le piqueur en faisant courir les chiens dans les buissons; et ceux-ci, se heurtant le nez sur les épingles, secouaient la tête d'un air négatif. Puis tout à coup, un limier tournoie par caractère et d'un jugement sûr, ayant retrouvé sous les feuilles mortes la trace perdue, l'annonçait d'une voix grave et entre-coupée à toute la bande qui s'élançait après lui.

Nous repartions au galop, entraînés par ces aboiements, par ce bruit du cor, qui nous attirait comme une espérance lointaine. C'est là au milieu des arbres se dressait un clocher du village, pointu comme une aiguille, avec ses écailles d'ardennes reluisant au soleil; nous dépassions bien des fermes arbrées par des chataigniers gigantesques, sous lesquels se renuient les charrettes; les chiens hâletans buvaient aux mares sans s'écarter du sifflement des oies troublées dans leur repos et nos chevaux s'animèrent les uns les autres, jetant un regard de dedans sur leurs pauvres frères modestement attelés devant les bœufs!

La course avait fatigué plus d'un chasseur; les gardes, en traversant les taillis, s'étaient amusés à tirer des carabes; repoussés chemin faisant, « Ou donc sont les temps? demandait un cavalier. — Si bien cachés que nous ne les verrons pas d'aujourd'hui, répondait une voix. J'aime mieux chasser la caille verte dans les prés. — Et moi le lapin dans les garennes. — Il fait chaud après le bruyard, ajoutait un gros campagnard tout essouffé; je conçois que les loups trottent de nuit. — *Le loup, le loup, messieurs!* cria le plus ardent de la troupe, entendez-vous? — Et il se mit à répondre à cette joyeuse sauterie avec une telle vigueur de poignons que les chevaux se cabrèrent.

Sur la lande débouchait un vieux loup grisonnant; il trotta, le poil hérissé, la gueule à demi béante, les oreilles droites, laissant loin derrière lui les chiens si animés sur ses traces, qu'ils tenaient leurs têtes collées au ras de la terre et ne montraient au-dessus des hautes herbes qu'un faisceau de queues. Comme il défilait devant nous, plus d'une balle bien dirigée laboura le sol à ses côtés, siffla autour de ses flancs; la noble bête, fuyant toujours, mais sans accélérer le pas, se tournait vers les chasseurs, en montrant ses dents longues et blanches. C'était bien le vagabond à la marche fatiguée, l'animal errant, mis hors la loi, traqué dans son repaire, réduit à fuir au grand jour, mais quelle liberté sauvage dans ses mouvements! Comme il court au plus court à travers la lande, cherchant par-delà l'espace découvert le jour impénétrable où ni hommes ni chevaux ne pourraient le suivre! Tandis qu'il arpentait le préau semé d'ajonc et de bruyères fleuries, les trompes sonnaient sur ses pas comme une marche triomphale, et le riant paysage devenait sévère au passage de la formidable bête.

Une grande partie des chasseurs, ranimée par la vue de l'animal, s'élança

de ce côté; les fanfares, les chevaux, la meute, tout cela disparut dans un tourbillon de poussière; mais on ne voyait plus le loup, et l'on soupçonnait à peine son passage aux cris des corbeaux qui le huaient lâchement du haut des arbres. — Quant à celui-là, nous ne l'avons pas, dit une voix à mes côtés; c'est un vieux loup qui court la garenne, qui est un peu plus méchant que le loup de la lande; je l'ai blessé, j'en suis sûr, reprit un jeune cavalier dont le fusil neuf brillait au soleil; je l'avais à l'œil... — C'est-à-dire, répliqua un campagnard, que vous l'avez poussé avec votre balle, si bien qu'il en court plus vite. Tenez, voilà un coup sec, c'est la carabine du capitaine, là, derrière nous...

Un hallali vibrant retentit tout à coup dans un taillis à l'extrémité opposée de la lande où nous galopions; alors seulement nous remarquâmes l'absence du chef de la chasse, et voyant deux loups, deux bêtes à poursuivre, et là, comme en toutes choses, la foule étourdie s'était emportée, sans choisir, sur une voie qui leurrait son espoir. Bientôt nous arrivâmes les uns après les autres auprès du louvetier à pied sur le sol; le piqueur tenait la bride de son cheval et sonnait toujours. Au pied du vieux Nemrod gisait une louve qui devait allaiter encore; elle mordait une tige de houx au bord d'un fossé et entr'ouvrait ses yeux ardents. Frappée à mort, la bête exprimait, sans se plaindre, au milieu de ce taillis où elle allaitait ses louveteaux dans le silence des nuits. Vingt chasseurs hâletans accouraient pour la voir mourir, et les chiens victorieux, las de hurler, se couchaient près de leur proie. Quand tout le monde fut réuni sur le lieu du combat, quand les plus attendrissés des griffons donnaient encore sur la piste furent arrivés dans la clairière, le louvetier promena autour de lui son regard moqueur. — Eh bien! jeunes gens, s'écria-t-il, où courriez-vous? Suiviez-vous, mais un autre jour. A la chasse comme ailleurs il ne suffit pas de trouver, il faut choisir.

La louve, dont une seconde balle dans l'oreille avait fait sauter l'organe, fut déposée sur une litère de brambages, et les gardes se chargèrent de la porter alternativement. Un piqueur de cavaliers, qui était la marche, les paysans, arrêtaient leurs charrettes, accouraient au bord des haies, et examinaient d'un œil curieux l'animal qui avait dévoré leurs brebis; mais ils saluaient les chasseurs après que ceux-ci étaient passés. Il y a encore des pays en France où l'homme des champs se dévoue devant le bourgeois des villes comme devant une croix, sans attendre en retour le moindre signe de politesse. Les chiens des fermes approchaient d'abord, et aboyant et défilant loyalement la portière des logis; mais, à l'aspect de la tête sanglante, ils s'en allaient à toutes jambes se blottir derrière la grange. — Le loup! le loup! criaient les femmes aux petits enfans; viens donc voir... Mais les enfans se cachaient; car un loup mort est encore pour eux la filaine bête qui dévora le Petit Chaperon rouge!

La rentrée au manoir fut triomphante, ceux qui n'avaient pas pris grande part à l'action firent retentir les trompes à casser les vitres. Au coup, le piqueur présenta sur une assiette la patte de la louve, et aboyant se précipita à l'écurie et jeta la pièce ronde. Ce même soir, le gibet s'emplit d'un nouveau pendu. Les chiens s'étaient bien conduits, on leur porta, dans le chenil, une soupe plus ou moins grasse; quant aux épagneuls, qui avaient servi tout le jour sur le tapis, devant un bon feu, ils furent adossés à leurs murs et se mirent à se lécher les pattes et à se caresser les flancs.

Quant à la nuit fut élève, et que le silence se rétablit autour du petit chenil comme dans la campagne, à la voix claire des hiboux qui se posaient dans la forêt, se mêlant bientôt les hurlements plaintifs des louveteaux. Ces bruits étranges, si différents de ceux qui retentissent pendant le jour, se mêlaient lugubre des oiseaux de la nuit et des grands quadrupèdes de la forêt, donnaient à cette nature sauvage un caractère de grandeur. On eût dit qu'ils étaient fantastiques pleuraient, à travers les solitudes de la nuit, le sort de la louve.

près de Calapa, où les Indiens remirent leur captif entre les mains des autorités. Santa-Anna fut immédiatement envoyé au château de Pantoja qui lui a été assigné pour prison. L'opinion générale est qu'il sera mis en jugement, puis banni du pays, et qu'il aura ses biens confiés. Le dictateur avait eu l'imprudence d'écrire à quelques-uns de ses amis à Vera-Cruz, pour leur donner des instructions sur les moyens de mettre sa fortune à l'abri, mais ses lettres ont été saisies et l'embargo a été mis sur tous ses trésors. On dit que le général Cravo sera élu à la présidence. Le pays est aujourd'hui parfaitement tranquille.

### Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 6 mars.

M. Sartorius, membre de la commission chargée d'examiner le projet de dévolution des biens du clergé, a lu aujourd'hui à la chambre des députés le rapport de la majorité de la commission, dans lequel, après un long préambule, elle propose l'article unique, *Les biens du clergé séculier non aliénés et dont la vente a été suspendue par décret du 23 juillet 1844 seront dévolus au susdit clergé.* — Ce rapport est signé par MM. Ponzon, Diaz, Goira et Sartorius, M. Seijas Lozano, membre de la commission, a lu à son tour le vote particulier de la minorité, formulé comme suit : *Art. 1<sup>er</sup>. Les biens du clergé, en possession et en propriété, les biens qui lui appartenaient et qui n'ont pas été aliénés, dont la vente a été suspendue par décret du 23 juillet 1844. — Les revenus que produiront ces biens seront imputés sur la somme destinée à la dotation du culte et du clergé.* *Art. 2. Le gouvernement est autorisé à fixer préalablement, en consultant la justice et la population publique, l'époque où cette remise doit s'effectuer, ainsi que les personnes et les corporations auxquelles elle doit être faite.* *Art. 3. Les biens qui seront livrés en vertu de cette loi ne pourront être aliénés par le clergé que pour une juste cause et avec l'autorisation du gouvernement.* Ce vote particulier est signé par MM. Gonzales-Romero, Romero Gineo et Seijas Lozano.

### Nouvelles de Portugal.

Après les nouvelles de Lisbonne du 5 mars, le gouvernement portugais paraissait décidé à faire encore une de ces opérations financières auxquelles le Portugal, dans sa détresse, a eu si souvent recours depuis quelques années. Il s'agit de convertir 100 millions de titres de travaux étrangers de 5 en 4 p. c. La spéculation sur les entreprises industrielles, etc., est, au reste, portée à un degré incroyable dans ce pays. Le commerce des actions élève et détruit des fortunes dans l'espace de quelques heures. On s'attend à une réaction terrible au moment où cette fièvre viendra à décliner.

Le projet financier soumis au ministère par les barons Junquiera et Folgosa a été définitivement adopté à l'exclusion de celui de M. Maroto Roma et il n'attend plus que la sanction des chambres pour être mis à exécution. MM. Junquiera et Folgosa s'engagent à opérer immédiatement la conversion de 4 millions (50 millions de fr.) de titres de la dette étrangère, de 5 en 4 p. c. et aux conditions suivantes :

- 1<sup>o</sup> Qu'ils recevront une commission de 1 p. c. sur le montant de la somme à convertir ;
- 2<sup>o</sup> Qu'ils leur accordera 6 p. c. d'intérêt par an sur la somme qu'ils avanceront chaque année pour solder les intérêts des titres convertis ;
- 3<sup>o</sup> Qu'ils se rembourseront de leurs avances par la reversion des pensions de retraite à la mort des titulaires. — Le baron Folgosa doit partir pour Londres par le prochain steamer, pour pourvoir à la réalisation du projet qui sera sans nul doute adopté par les chambres, car c'est le seul moyen pour le gouvernement de sortir du désordre financier dans lequel il se trouve.

### Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 13 mars.

Un journal anglais rapporte qu'une tentative d'assassinat aurait eu lieu le 4, contre la personne du prince Albert. D'après le récit de ce journal, S. A. R. se promenait à cheval, vers une heure, dans l'avenue de Constitution-Hill, accompagné de ses écuyers, lorsqu'un homme, montant un cheval gris, s'est range sur le trottoir comme pour laisser passer S. A. R. et sa suite ; à peine le prince avait-il passé qu'on a entendu un léger bruit commença ce qui serait un coup de fusil à vent. A ce bruit, les personnes de la suite du prince se retournant, ont vu l'individu au cheval gris s'éloigner au grand galop. Quelques-uns des cavaliers qui accompagnaient S. A. R. se sont mis à sa poursuite, mais sans pouvoir l'atteindre. Le journal qui rapporte ces faits, d'après un correspondant, ne semble pas ajouter beaucoup de crédit. Le *Morning-Chronicle* le rapporte également, mais pour prévenir le public contre des récits exagérés.

La *Gazette officielle* publie le résultat des décisions du comité des chemins de fer sur 23 nouveaux projets de chemins de fer. Le comité se prononce en faveur de 11 lignes et contre l'admission des 12 autres. Parmi ces dernières se trouve la ligne de chemin de fer du Nord pour la partie de Lincoln ; l'autre partie, de Lincoln à York, est approuvée.

Dans la réunion de l'association du rappel qui a été tenue le 10, M. O'Connell a parlé du voyage de la reine en Irlande, et a exprimé l'acueil cordial qui serait fait à Sa Majesté, si elle avait le bon plaisir de ne pas se faire accompagner par ses ministres sir Robert Peel et Graham. Le libérateur a annoncé en même temps que le comité chargé d'examiner le rapport de la commission sur les relations des propriétaires et des tenanciers en Irlande, n'avait point encore achevé son travail, mais qu'il mettrait son rapport sous presse dans une prochaine séance.

Le navire de la Peninsule, arrivé ce matin, a apporté la nouvelle de la mort de M. Crummond Hay, le consul-général de Tang-r. Il a expiré le 28 février au matin. Ses restes ont été transportés à Gibraltar pour y être inhumés, d'après le vœu exprimé par le défunt.

Angleterre a en ce moment en commission dans ses ports 100 vaisseaux de mer, neuf radeaux de ligne et deux frégates de 50 canons, et en activité de service dans les stations étrangères 100 vaisseaux de ligne et cinq frégates de 50, ou tout au plus 12,000 hommes.

### PARLEMENT.

Dans la séance de la chambre des communes du 11, après un débat assez vif et même personnel entre quelques membres peu connus, au sujet des affaires de la Nouvelle-Zélande, on a adopté une motion de M. Somes tendant à faire communiquer à la chambre des copies de toutes les correspondances qui ont eu lieu entre le ministère des colonies et le gouverneur de la Nouvelle-Zélande. Celui-ci a été l'objet d'attaques animées, surtout de la part de M. Buller qui l'a traité d'imbécile, de fou et d'homme incapable, tout le rappel immédiat était nécessaire au salut de la colonie. Sir Robert Peel a fait quelques observations sur ce que ces personnalités avaient de blâmable ; deux ou trois membres ont pris chaudement la défense du fonctionnaire absent, leur ami. Cependant la motion de M. Somes a obtenu l'assentiment de la chambre, après que quelques amendemens y relatifs eurent été approuvés. Voici la motion telle qu'elle a été adoptée :

La chambre demande : « des copies de toutes les correspondances qui ont eu lieu entre le ministère des colonies et le gouverneur de la Nouvelle-Zélande, concernant l'issue des décrets et leur légalisation ; de toutes les correspondances qui ont eu lieu entre les mêmes autorités touchant les impôts proposés au conseil législatif de cette colonie ; de toutes les correspondances qui ont eu lieu entre les mêmes autorités au sujet des désordres commis récemment à la Baie des Îles par les naturels, et la suppression de la douane dans ce district ; de toutes les correspondances ayant eu lieu entre les mêmes autorités relativement aux mesures prises par le gouverneur de la Nouvelle-Zélande, en conséquence des instructions de lord Stanley, pour la concession conditionnelle d'un titre aux possessions de la compagnie de la Nouvelle-Zélande ; de toutes les correspondances qui ont eu lieu entre les mêmes autorités touchant le désaveu du gouverneur de la Nouvelle-Zélande de tous les jugemens rendus par le commissaire des réclamations territoriales, concernant les possessions de la compagnie ; de toutes les correspondances qui ont eu lieu entre les mêmes autorités relativement à une proclamation du gouverneur de la Nouvelle-Zélande, autorisant les naturels à vendre des terres. »

La motion tendait à jeter un blâme sur l'administration de lord Stanley, en ce qui concerne la Nouvelle-Zélande ; elle a été remplacée, comme on le voit, par une simple demande de communication de pièces.

Une autre motion a été présentée par M. S. Crawford tendant à une modification du nouveau bill des pauvres, surtout dans l'intérêt des habitans de Rochdale qui ont pétitionné à cet effet. Cette motion, appuyée par M. Ferrand, et différés autres membres, et combattus par sir James Graham, a été rejetée par 50 voix contre 16.

Au commencement de cette séance lord Palmerston a interpellé le premier lord de la trésorerie au sujet du différend entre Buenos Ayres et Montevideo. L'honorable membre a rappelé sommairement les démarches qui ont été faites par le gouvernement britannique, de commun accord avec celui de la France en décembre 1842 et janvier 1843 pour amener la cessation des hostilités entre les deux états transatlantiques ; il a cité entre autres une note adressée le 16 décembre 1842, par M. Mandeville, ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne à Buenos Ayres, à S. Exc. don Felipe Arana, ministre des affaires étrangères de la république argentine, et portant l'adjonction formelle, faite à cette dernière puissance au nom des gouvernemens anglais et français, de cesser sur-le-champ toute hostilité contre la république de l'Uruguay, et de retirer les troupes de part et d'autre. Il semblait à lord Palmerston que les deux gouvernemens intervenans n'avaient pas agi subseqüemment dans l'esprit de cette note, et c'est pourquoi il demande si leurs intentions à cet égard ont changé depuis ; et, en cas d'affirmative, quel est le motif de ce changement ; enfin s'il convient au gouvernement de la reine de communiquer à la chambre tels documens ayant trait à cette affaire, qui puissent être livrés à la publicité sans compromettre le service de l'état ?

Sir Robert Peel a répondu que M. de Mandeville avait jusqu'à un certain point dépassé ses instructions, en menaçant le gouvernement argentin d'une intervention à force armée, si ses représentations conciliantes demeuraient sans effet.

Néanmoins le premier ministre affirme que ce plénipotentiaire n'a agi en rien de manière à devoir perdre la confiance du gouvernement.

Mais, a ajouté sir Robert Peel, comme nous sommes sur le point de renouveler nos représentations au gouvernement de Buenos Ayres, et puisque l'Angleterre, agissant en cela entièrement de concert avec le gouvernement français, va faire adresser de nouvelles protestations aux gouvernemens des deux républiques ennemies, et desire ardemment de mettre fin à cette guerre, j'espère que le noble lord sentira que, sous ces circonstances je ne puis, convenablement, déposer les documens dont il demande que communication soit faite.

Lord Palmerston s'est déclaré satisfait sur ce point. Après la troisième lecture du bill des Bons de l'Echiquier (fonds consolidés, 80,000 liv. st.) la séance a été levée.

La chambre doit s'ajourner le 20 pour ne reprendre ses séances que le 31 mars.

### Nouvelles de France.

Paris 13 mars.

A la chambre des pairs l'ordre du jour appelait la discussion du projet de loi relatif au règlement définitif du budget de 1842.

M. le vicomte Dubouchage a pris le premier la parole pour attaquer le gouvernement. Nous remarquons les passages suivans de son discours :

La France n'est pas, à coup sûr, la plus riche nation du globe, et cependant son budget est le plus considérable. Je reproche à l'administration de s'étudier en quelque sorte, à l'augmenter.

En 1830, le budget n'était que de 208 millions. La révolution de Juillet a fait table rase de 20 millions de charges, telles que la diminution de la liste civile, suppression de revenus onéreux à la classe populaire, comme l'impôt des maisons, etc.

En 1832, le budget était resté à 180 millions ; en 1842 à 1,434 et en 1845, on a prélevé 600 millions en sus du budget de 1842.

Je m'attache surtout de l'accroissement de l'impôt direct qui, depuis 1830 s'est augmenté de 75 millions.

L'orateur compare ensuite l'administration de la restauration à qui l'on reprochait son budget d'un milliard, et n'admet pas le prétexte de tous ces travaux publics au moyen desquels on exagère les dépenses. Il établit que dans ses quinze années, la restauration a éteint plus de 65 millions de dettes inscrites.

En 1829, dit-il, la dette inscrite était d'un peu plus de 106 millions ; en 1842 elle s'élevait à 168 millions, et, en 1845, elle est de 180 millions. Au lieu de 67 millions, somme à laquelle la dette flottante se montait en 1830, elle s'élève aujourd'hui à 730 millions.

Le vicomte Dubouchage établit encore d'autres calculs pour faire ressortir les charges qui pèsent sur le pays et il les attribue à deux causes principales, au système électoral et à la... paix ! Pour gagner les électeurs, il faut leur accorder des routes, des canaux, etc. une masse énorme de travaux publics entreprise avec légèreté et qui cause tout le désordre.

Arrivant à la question de la paix, il énumère les charges de ce qu'il appelle une paix forcée entraînant des négociations, le droit de visite, etc., tandis que, à moins de frais, la France pourrait tenir un peu plus la main sur la garde de son épée.

M. le baron Pelat de La Lozère s'est plaint de l'énormité des dépenses et reproche à M. le président du conseil d'avoir provoqué, dans l'autre chambre une augmentation des dépenses.

M. le président du conseil dit qu'il n'a fait aucune provocation de ce genre : l'honorable préopinant n'a pas compris. M. le ministre dit que dans l'autre chambre on lui avait reproché de n'avoir pas demandé assez.

(La séance continuait au départ du courrier.)

— La chambre des députés discute toujours la proposition relative au domicile politique. Un amendement de M. Berryer a été rejeté dans la séance du 13. Aucun article n'est encore voté.

— M. Etienne, pair de France et membre de l'Académie française vient de mourir.

— Il paraît que M. le duc de Broglie, qui devait partir aujourd'hui même pour l'Angleterre, veut pratiquer à son tour le système d'ajournement en usage dans les régions gouvernementales, et qu'il a remis indéfiniment son voyage. Bien des projets se forment autour de M. de Broglie, nous saurons bientôt l'appui qu'il leur prête. (Revue de Paris.)

— On assure que le ministère a obtenu la promesse qu'on lui laisserait faire les élections. M. Duchâtel, qui inspire plus de confiance que M. Guizot, aurait, dit-on, produit, à l'appui de ses espérances, des tableaux statistiques qui promettaient les plus beaux résultats. Le ministère, fort de cette assurance, se croyant dès-lors maître de l'avenir, est décidé à tout subir, pour traverser la session. (Commerce.)

— D'après une correspondance de l'Indépendance belge les deux propositions de MM. Ledru-Rollin et Crémieux, qui seront examinées demain dans les bureaux, sont désapprouvées par le centre gauche qui ne veut pas les appuyer. Dans ce cas l'extrême gauche déclare qu'elle abandonnera le centre gauche dans ses attaques contre le cabinet, et, grâce à cette division, si elle s'opère, la coalition serait brisée et le ministère se trouverait raffermi.

— La chancellerie de la Légion-d'honneur fait publier l'avis suivant :

« MM. les grand-croix, grands officiers, commandeurs et officiers de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, sont informés que les mesures sont prises afin que les deux semestres du traitement qui leur est dû pour l'année 1844 soient, sauf l'envoi préalable de leur disposition, vers la fin du mois de mars, pour les paiemens qui doivent se faire à Paris ; et, dans le courant d'avril, pour les paiemens à faire dans les départemens. »

— Les fonds sont fermes avec tendance à la hausse, bien que les affaires soient peu importantes. (Voir la bourse.)

### Nouvelles et Affaires de Suisse.

Zurich, 9 mars.

Depuis le 1<sup>er</sup> mars, on est très-sévère dans le Vorarlberg pour tous les voyageurs venant de la Suisse. Nous sommes aujourd'hui pleinement rassurés sur l'issue des délibérations de la diète : les corps francs seront dissous ; plusieurs cantons, et notamment Soleure, se sont vivement prononcés contre l'existence de ces bandes grossières, à ce que l'on assure, par un assez grand nombre d'étrangers avides de luttres et de désordre.

La dépêche du cabinet français a produit une très-grande sensation. Le Valais a suivi l'exemple de Lucerne en appelant de Naples plusieurs officiers suisses : cet état est un de ceux où règne le plus d'agitation.

Le canton de Vaud jouit, au contraire, d'une tranquillité profonde, et Schwytz a renvoyé ses troupes de piquet.

Il paraît qu'au grand déplaisir des radicaux, le général de Sonnerberg continue à prendre les mesures les plus énergiques. C'est ainsi que, suivant la *Nouvelle Gazette de Zurich*, on pratique une mine sous le pont de l'Emmen et que l'on jette sur la Reuss un nouveau pont de fortifications qui conduira au Weinbaum. Déjà l'on travaille aux retranchemens pour en faire une tête de pont. Une partie des milices régulières est consignée, pendant qu'on a renforcé la colonne mobile de ces mêmes troupes.

On écrit des bords de l'Aar, à la *Presse* :

La proposition de nommer une commission est partie des représentans de Berne à un double but : d'abord de gagner du temps pour laisser les passions populaires se calmer ; ensuite de faire naître un plan de conciliation que Berne sans doute présentera : Lucerne, par exemple, retirerait son décret sur les jésuites, on lui accorderait en échange des articles contre les corps francs, et l'on obtiendrait de ces cantons qui ont des condamnés politiques, Lucerne, Argovie et Tessin, une amnistie générale. Ces bases de traité de paix que j'ai tout lieu de croire exactes, enlèveraient à la Suisse tous les sujets de mécontentement, tous, excepté le grand dessein des radicaux les plus avancés de révolutionner la Suisse entière pour y introduire le régime unitaire. Il reste à voir si le refus des catholiques irrités de participer à la commission, ne rend pas le traité impossible.

La proposition de Berne confirme ce que je vous ai écrit, le 28 février, de l'attitude pacifique de ce canton. Depuis ma dernière lettre, tous les faits ont confirmé mon assertion. Le calme

de la grande masse du peuple bernois apparaît de plus en plus. Chaque jour montre mieux que l'agitation n'est que dans une certaine classe, celle des juristes et gens d'affaires, espèce de procureurs qu'on appelle *agass* habitues des cafés, des auberges, jeunes oisifs formés à la démagogie, au désordre et aux mauvaises habitudes, par le professeur Guillaume Squell (du Grand-Duché de Nassau) auquel s'appliqueraient merveilleusement les nombreux régimens que le député de Berne a entassés sur le danger des jésuites.

La guerre soi-disant régulière n'est plus possible. La guerre par les corps-francs a perdu bien des chances; mais on ne saurait dire qu'elle ne sera pas tentée. Le grand nombre de réfugiés lucernois réunis dans l'Argovie, les corps-francs organisés dans le canton et dans la demi-canton de Bâle-Campagne, le faux point d'honneur de tant de braves de cabaret, la honte de la première invasion sur le territoire lucernois à laver, toutes ces causes concourent avec l'action centrale des grands agitateurs; à rendre sinon probable, du moins possible, une suite échauffurée. Mais ce qui est plus probable encore, c'est que les hordes de volontaires seraient vigoureusement reçues par la milice de Lucerne et des petits cantons, bien organisée, pleine d'ardeur, impatiente d'en finir avec les agitateurs qui ne laissent plus de repos à la Suisse, commandée enfin par un général en chef expérimenté. La première rencontre serait peut-être décisive. En aucun cas la guerre ne se prolongerait.

Le corps diplomatique déployé depuis quelques jours à Zurich une activité redoublée; les ministres étrangers confèrent entre eux chaque jour. Le ministre plénipotentiaire d'Angleterre est seul resté dans ses foyers à Berne; il a rempli son office d'avertissement amical, et cet office, soyez-en sûr, a produit de l'effet même sur les esprits des radicaux qui affectent de ne pas y faire trop d'attention. Après cela, le représentant de la Grande-Bretagne, a laissé au puissances limitrophes de la Suisse le soin de justifier sa note, et le cas échéant, d'exécuter le plan combiné par les cabinets réunis, et d'ouvrir pour la Suisse cette ère de dégradation politique et de malheur qui monterait enfin à notre pays de quoi il est redevable aux séducteurs insensés et criminels auxquels il a si facilement prêté l'oreille.

### Nouvelles d'Egypte.

Alexandrie, 21 février.

Les vents du Nord languissent, et nous n'avons aucun espoir de voir changer cet état de choses; le mal a des racines trop profondes. Le vice-roi est encore à Fayoum; on croit qu'il reprendra son voyage jusqu'à Minieh. D'après des lettres du médecin Clot-Bey, qui accompagne le vice-roi, S. A. jouissait d'une santé excellente et d'une parfaite gaieté. Il est question d'envoyer deux pyroscaphes vers les sources du Nil blanc.

Deux régimens d'infanterie qui sont en garnison à Rosette ont reçu l'ordre de se rendre dans la province de Scherkieh, pour former un cordon et empêcher l'émigration des fellahs.

On mande des provinces que la récolte du coton est peu abondante cette année et d'une qualité inférieure, et que le gouvernement n'acceptera que de bonnes sortes pour le paiement de l'impôt foncier. Si cette disposition est rigoureusement observée, il en résultera qu'on vagera plus de soins à la culture du coton.

Hier il est arrivé de Beyrouth un steamer turc ayant à bord des troupes en destination pour Dashedda.

Le steamer l'Indostan, arrivé récemment de Calcutta, a apporté la nouvelle que 18,000 Arabes s'étaient concentrés près de Bombay et qu'on craignait une attaque de leur part; on apprend par le paquebot arrivé de Bombay que celle-ci n'a pas eu lieu et que tout est de nouveau tranquille. Toutefois cette démonstration a fait connaître les intentions des Arabes.

Aujourd'hui à 5 heures du matin, nous avons ressenti trois secousses de tremblement de terre, qui ont duré plusieurs secondes.

### Nouvelles et faits divers.

On écrit de Milan, 1<sup>er</sup> mars: A ce qu'on apprend, les jésuites, après une longue hésitation, ont décidé à la fin qu'ils ne profiteraient pas pour le moment de leur appel à Lucerne.

Nos garnisons sur la frontière de ce pays ont été considérablement renforcées depuis peu. On attend plusieurs régimens de nouvelles troupes pour suppléer les garnisons de l'intérieur et de la frontière du Sud-Est, qui ont été un peu diminuées par cette mesure. On dit ici que le général en chef a reçu l'ordre de se tenir prêt à pénétrer en Suisse aussitôt qu'il en sera requis.

On écrit de Varsovie, 27 février: Selon les bruits généralement répandus, S. M. le roi de Prusse se rendra au printemps assister aux manœuvres du corps d'armée polonais, lesquelles auront lieu cette année sur une grande échelle.

Après un hiver très-doux, il fait depuis environ trois semaines un froid mou; il y a eu des jours où le thermomètre marquait 23 degrés au-dessous de zéro. La classe pauvre, et elle est très nombreuse, en souffre horriblement; on parle de 24 personnes qui ont péri de froid dans leurs demeures; et quelle que soit la charité des habitants de Varsovie, ils ne peuvent suffire au soulagement de tant de malheureux.

On écrit de Gœttingue, 4 mars: Notre Université vient encore d'essuyer une grande perte. Vendredi, 28 février, est mort ici M. le docteur Bergmann, conseiller intime de justice et professeur de droit, à qui ses travaux ont valu une grande renommée.

On écrit de Stockholm, 25 février: L'ordre du clergé a adopté sans discussion le projet du gouvernement portant demandé un crédit provisoire d'un million de rixdalers pour cette année à l'effet de couvrir le déficit de l'état.

On écrit de Smyrne, 19 janvier: Les lazaristes ont obtenu un firman qui leur permet de pénétrer en Perse; ils ont l'intention de bâtir une église dans le village de Kosrowa. Les missionnaires américains ont été sommés de se rendre à Téhéran pour se défendre des accusations de prosélytisme dirigées contre eux. Le ministre de France est parvenu à engager les principales familles de Téhéran à envoyer

leurs fils à Paris pour y être élevés. On attend une vingtaine de jeunes gens, fils des premiers fonctionnaires, qui arriveront aujourd'hui par le paquebot français.

On écrit d'Alexandrie, 8 février: Le barrage du Nil est décidé; l'exécution des travaux est confiée à M. Mongel, le constructeur du bassin. Il se rendra le mois prochain à Paris à l'effet de passer les contrats pour la livraison des machines, etc.

Le consul-général britannique a, dit-on, protesté contre le monopole que le gouvernement égyptien a l'intention de s'attribuer pour le transport des voyageurs et des marchandises sur la route du Caire à Suez.

Le vice-roi et Ibrahim-Pacha sont partis le 28 du mois dernier, le premier, pour la province de Fayoum, le second, pour la Basse Egypte. Le roi est accompagné cette fois d'une suite plus nombreuse que d'ordinaire. Le but de ce voyage est d'examiner sur les lieux le projet de faire, comme dans l'antiquité, du lac Mœris, un grand réservoir d'eau destiné à l'irrigation de l'Egypte.

On écrit de Naples, 17 février: On a ressenti dernièrement dans la Calabre plusieurs tremblements de terre. Dans la nuit du 6 au 7 février, une violente secousse a jeté la consternation dans la ville de Salcito. Le 3 février, un affreux orage a sévi dans la province d'Otrante et causé de grands dommages sur le littoral, en particulier à Gallipoli et à Otrante, ainsi que dans la ville de Lecce.

Il est arrivé de Rio-Janeiro pour LL. AA. RR. le comte et Mme la comtesse d'Aquila, tout un chargement de meubles et d'effets précieux. Mme la princesse Januaria est enceinte, et ne quittera pas de sitôt notre capitale.

Le 2 mars, par un beau temps, à 6 heures du matin, on a ressenti à Alicante un léger tremblement de terre; il a duré de 6 à 8 secondes; il a été accompagné d'une détonation semblable à celle d'un feu de peloton qui serait exécuté irrégulièrement. Le tremblement de terre a provoqué une panique; de toutes parts la population s'est précipitée dans la rue et sur les balcons; on croit qu'à Carriétéja il y a eu quelques malheurs.

Une grande partie de la ville de Bridgetown, capitale de la Barbade (l'une des Antilles anglaises), a été la proie des flammes. On évalue approximativement à 6 ou 7 millions de fl. les pertes matérielles occasionnées par ce sinistre.

Le 5 de ce mois, vers dix heures, les habitans de Blackwall (faubourg de Londres) ont été alarmés par une explosion soudaine qui a eu lieu dans l'établissement de M. Samuda, ingénieurs-mécaniciens, situé tout près des Docks des Indes orientales. Aussitôt tout le voisinage a été en émoi, et l'on est accouru dans l'usine pour connaître la nature de l'accident. Il paraît que c'est une chaudière nouvellement construite qui a fait explosion. Elle avait d'abord été destinée à un des bateaux à vapeur de la Tamise, mais n'ayant pas été trouvée assez grande, M. Samuda l'avait reprise, et les ouvriers étaient occupés à essayer la force lorsque l'explosion a eu lieu. Les effets en ont été terribles. Quatre des ouvriers ont été tués sur le coup. Le directeur de l'atelier et sept autres ouvriers ont reçu des blessures tellement graves, qu'on craint pour la vie de la plupart d'entre eux. Le cadavre d'un des malheureux qui ont succombé, a été lancé de l'autre côté d'une petite anse, que forme en cet endroit la Tamise, à environ 120 yards de l'établissement. Le local où se trouvait la machine s'est écroulé. Les toiles, les briques, les plâtras, lancés en l'air par l'effet de l'explosion, jonchaient les abords de l'usine; tous les carreaux de vitre d'une vaste serre qui l'avoisine, et des maisons contiguës ont été également brisées. La chaudière en sautant s'est séparée en trois grands fragmens: un, pesant environ 700 quintaux, s'est élevé par-dessus les maisons et est allé tomber à 300 yards de la fabrique; un autre, du poids de 500 quintaux, est resté sur place. Un malheureux ouvrier se trouvait sur la machine au moment de la catastrophe, on a trouvé quelques débris informes de son cadavre jusqu'à la distance de 600 pieds, du lieu de l'explosion. On se rappelle que M. Samuda, dont l'établissement vient d'être le théâtre de ce triste accident, perdirent un de leurs frères au mois de novembre dernier dans une catastrophe à peu près semblable, survenue à bord du steamer la Gipsy-Queen et qui coûta la vie à neuf autres individus.



### A la Fabrique du Gaz-Courant,

AU LINBAAN,

on peut se procurer constamment du GAZON DE CHARBON DE TERRE par tonneau, contenant 130 Livres des Pays-Bas . . . . . 4.50.  
10<sup>de</sup> . . . . . 4.—  
25<sup>de</sup> . . . . . 3.75.  
La Haye, le 14 Mars 1845.

N. D. Goldsmid,  
Directeur.

### M. J. DENIS,

Marchand-Tailleur,

l'honneur d'annoncer au Public qu'à partir du 1<sup>er</sup> Mai prochain, il transférera son domicile dans la rue dite *Veenestraat*, n<sup>o</sup> 175.  
Quelques belles pièces de mobilier pour meubler un bel appartement seront cédées à des prix raisonnables. On peut les examiner journellement chez lui, *Kleine Grootmarkt*, n<sup>o</sup> 362.

### AVIS.

Un fonctionnaire public en retraite, qui se rend sans peu à l'île de Java, a l'honneur de faire connaître de manière à tous ceux qui sont en relation avec les colonies hollandaises, qu'il se charge de leurs commissions, tant administratives que commerciales.  
Pour de plus amples informations, on est prié de vouloir bien s'adresser au Bureau de la Cour de Justice, à Amsterdam, n<sup>o</sup> 1.

### Correspondance Musicale.

Depuis le 15 février, on peut demander à l'inspection le 1<sup>er</sup> numéro de

## L'AMATEUR.

PUBLICATION MUSICALE PARAISSANT LE QUINZE DE CHAQUE MOIS et composée de:

- 1<sup>o</sup>. Deux romances, grand format,
- 2<sup>o</sup>. Une cavatine de 4 à 6 pages, gravées sur planches.

Prix 35 cents.

Le numéro du 15 MARS contient:

- 1<sup>o</sup>. Silvio Pellico, au Spielberg, romance de M. F. de B.
- 2<sup>o</sup>. Sous le balcon, romance de M. F. de B.
- 3<sup>o</sup>. Le grand air du 3<sup>e</sup> acte de *Marie de Rohan*, opéra de M. F. de B.

Chaque pièce est imprimée séparément — belle couverture en papier couleur, portant les titres des morceaux dont se compose la livraison.  
Nota. Ne pas juger de la nouveauté des pièces par le 1<sup>er</sup> numéro, qui n'est qu'une espèce de prospectus indiquant le format, le diatonique et la quantité de musique reçue pour le prix si minime de 35 cts.  
Le troisième numéro offrira à la curiosité des amateurs:

une mélodie de

### FÉLICIEN DAVID.

ON S'ABONNE

chez MM. les directeurs de postes et chez les principaux libraires du Royaume.

### Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 14 Mars.

	Int.	12 mars	13 mars
Dette active . . . . .	2	—	81
Dito dito . . . . .	3	78 1/2	78 1/2
Dito en liquidation . . . . .	3	—	78 1/2
Dito dito . . . . .	4	—	99 1/2
Dito des Indes . . . . .	4	—	99 1/2
Syndicat . . . . .	4	—	100
Dito . . . . .	4	—	100
Société de Commerce . . . . .	4	—	150
Chemin de fer du Rhin . . . . .	4	—	111
Act. du Chemin de fer d'Amsterdam . . . . .	—	—	129
Act. du no de . . . . .	—	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 1815 . . . . .	—	—	102
Dito dito 1823 & 1825 . . . . .	—	—	102
Inscript. au Grand Livre 1820 . . . . .	—	—	74
Certificats au dito . . . . .	—	—	76
Dito inscriptions 1831 & 1833 . . . . .	—	—	101
Emprunt de 1840 . . . . .	—	—	—
Id. chez Stieglitz & Comp. . . . .	—	—	91
Dette différée à Paris . . . . .	—	—	87
Espagne . . . . .	—	—	—
Deffered . . . . .	—	—	—
Ardoin . . . . .	—	—	26
Dito . . . . .	—	—	42
Coupon Ardoin . . . . .	—	—	24
Obligations Goll. & Comp. . . . .	—	—	—
Autriche . . . . .	—	—	—
Dito métalliques . . . . .	—	—	111
Dito dito . . . . .	—	—	63
France . . . . .	—	—	—
Pologne . . . . .	—	—	—
Actions 1836 . . . . .	—	—	—
Emprunt à Londres 1839 . . . . .	—	—	99
Brésil . . . . .	—	—	—
Id. id. 1840 . . . . .	—	—	99
Portugal . . . . .	—	—	—
Obligations à Londres . . . . .	—	—	68

Les fonds hollandais, en général, se sont bien soutenus. Le 1<sup>er</sup> mars, on demandait . . . . .  
Les affaires étaient fort animées on ardoins indéterminés qui ont haussé de 1/2 à 3/4 p. c. sur leur cote d'hier, par contre le 3/4 p. c. intérieur était faible.  
Les portugais, très-volubiles avant l'ouverture de la Bourse, ont baissé à 75 baissés à 69 et ensuite à 63 1/2 par suite de quelques ventes qui ont été faites.  
Cours de l'argent: Prêt à garantie 3 1/2 à 4 1/2 p. c. prol. 3 1/2 p. c. compte 2 1/2 p. c.  
Termes de 5 heures: 2 1/2 p. c. 64 p. c.; Société de Commerce 150 p. c.  
Ardoins 25 p. c.

Bourse de Paris du 13 Mars.

	12 mars	13 mars
France . . . . .	—	118 80
Cinq pour cent . . . . .	—	85 15
Trois pour cent . . . . .	—	89 1/2
Espagne . . . . .	—	—
Anc. différée . . . . .	—	—
Nouv. dito . . . . .	—	6
Passive . . . . .	—	—
Naples . . . . .	—	101 75
Pays-Bas . . . . .	—	—
Dette active . . . . .	—	—
Dito active . . . . .	—	—
Belgique . . . . .	—	653 75
Banque belge . . . . .	—	—
États-Unis . . . . .	—	—
Obligations de la Banque . . . . .	—	—

Bourse d'Anvers du 14 Mars.

Métalliques, 5 p. c. 115 p. c. — Naples, 5 p. c. — Ardoins, 5 p. c. 24 p. c. — Dette différée ancien, 3 p. c. — Passive, 5 p. c. — Lots de Besse, 70 p. c. après la Bourse (2 1/2 heures), Ard. 24 p. c. A.

Bourse de Londres du 13 Mars.

3 p. c. Cons. 99 1/2 p. c. — 2 1/2 p. c. Coll. 63 1/2 p. c. — 4 p. c. 99 1/2 p. c. — 20 p. c. 30 p. c. — 6 p. c. 40 p. c. — Portugal, 68 p. c. — Russie 116, 115 p. c.

Bourse de France du 9 Mars.

Métalliques, 5 p. c. 112 p. c. — Dito, 4 p. c. 102 p. c. — Dito, 3 p. c. de 1834, 2 p. c. — Actions de la Banque, 1000 p. c.

Dépôt-général à Amsterdam chez H. Schonen  
Boursteaeg: et à Rotterdam, chez G. van Raay  
LA HAYE, chez Léopold Loebenberg.